

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 24 mars 2011 relatif à la composition des
Commissions zonales de gestion des emplois pour
l'enseignement préscolaire et primaire officiel
subventionné, ordinaire et spécialisé**

A.Gt 23-03-2016

M.B. 19-04-2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, notamment les articles 6, 13, § 2, et 15;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2011 relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 24 octobre 2012, du 20 mars 2014 et du 30 septembre 2015;

Sur la proposition du Ministre-Président, du Ministre de la Fonction publique, de la Ministre de l'Education;

Après délibération,
Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 6 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2011 relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécialisé, les mots «Mme Monique LAMOULINE, Directrice» et «Mme Anne-Françoise GANY» sont respectivement remplacés par les mots «Mme Anne-Françoise GANY, attachée» et «Mme Isabelle CRAVILLON».

Article 2. - A l'article 7 du même arrêté, les mots «Mme Monique LAMOULINE, Directrice» et «Mme Anne-Françoise GANY» sont respectivement remplacés par les mots «Mme Anne-Françoise GANY, attachée» et «Mme Isabelle CRAVILLON».

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets le 5 mars 2016.

Article 4. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 23 mars 2016.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de la Culture, de l'Education et de l'Enfance,

J. MILQUET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification
administrative,

A. FLAHAUT

